

Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglomération

-:~::~-

(arrêté préfectoral du 9 avril 2013 constituant la communauté d'agglomération)

A – COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 - Aménagement de l'espace

- Mise en œuvre d'une réflexion d'urbanisme communautaire organisant le développement de l'habitat et des zones d'activités, création et réalisation de zones d'aménagement d'intérêt communautaire
- Elaboration, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale dans le cadre de la délégation de la compétence du Syndicat de la Vire et du saint-lois, schémas de secteur
- Gestion du domaine public fluvial (la Vire et le Canal Vire-Taute) dans le cadre d'une délégation de la compétence au Syndicat de la Vire et du Saint-Lois
- Participation aux instances du Pays Saint-Lois
- Constitution de réserves foncières pour la réalisation d'opérations de compétence communautaire
- Exercice du droit de préemption urbain au lieu et place des communes qui le lui ont expressément délégué
- Consultations sur toutes autorisations liées au droit des sols ayant une incidence sur les équipements de la compétence de la communauté, en particulier l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, le service transports, la collecte des ordures ménagères
- Elaboration du schéma directeur d'itinéraires cyclables et sa réalisation
- Opérations de revitalisation des commerces en milieu rural (ORC).

2 - Développement économique

- Animation et promotion du territoire communautaire, actions de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales, touristiques et commerciales
- Immobilier d'entreprises :
 - . réalisation, entretien et gestion des pépinières d'entreprises
 - . acquisition, construction, entretien et gestion d'ateliers relais
 - . construction de bâtiments industriels et tertiaires destinés à être loués ou vendus.
- Constitutions de réserves foncières
- Participation au financement de la construction et de la gestion du Centre de promotion de l'élevage, équipement économique, dans le cadre de l'autorisation d'occupation temporaire liant la communauté au Syndicat mixte pour le Centre de promotion de l'élevage
- Soutien à la filière équine
- Participation au financement de l'hippodrome de Graignes

3 - Transports et accessibilité

- Organisation des transports urbains et collectifs sur le territoire communautaire, y compris le transport à la demande
- Organisation du transport scolaire avec possibilité de conventionnement avec une autorité organisatrice de transport secondaire
- Prise en charge des accompagnateurs dans les cars destinés au transport scolaire pour les élèves de maternelle
- Réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et élaboration des diagnostics d'accessibilité relatifs aux établissements recevant du public (hors mise en œuvre des travaux concernant les compétences communales).

4 - Aménagement numérique du territoire

- Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Manche numérique.

5 - Equilibre social de l'habitat

- Mise en place et suivi d'une politique du logement, notamment du logement social, en vue d'assurer l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : élaboration d'un PLH
- Opérations d'aménagement de lotissements de logements locatifs sociaux, avec fonds de concours des communes et autres actions en faveur du logement social et de la mixité sociale
- Gestion de logements appartenant au patrimoine communautaire
- Actions pour l'amélioration de l'habitat (dont OPAH)
- Actions en faveur du logement des jeunes (dont le soutien au CLLAJ).

6 - Politique de la ville dans la communauté

- Participation aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Réalisation d'équipements concourant à la rénovation urbaine et favorisant la mixité sociale
- Mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (dont CISPD).

7 - Politique de soutien à la dynamisation des communes rurales

- Participation financière aux dispositifs contractuels européens, nationaux, régionaux, départementaux concernant les communes rurales
- Mise en œuvre de fonds de concours dans le cadre d'enveloppes pluriannuelles dédiées ou de contrats de projets associant plusieurs communes.

B – COMPETENCES OPTIONNELLES

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement

- Restauration et entretien des cours d'eau
- Lutte contre les rongeurs aquatiques
- Surveillance et analyse de la qualité de l'air
- Elaboration du plan climat énergie territorial (PCET)
- Adhésion au Parc naturel régional des marais
- Adhésion au SAGE de la Vire et au SAGE Douve-Taute
- Adhésion à l'Agence Manche Energie

2 - Alimentation en eau potable

- Gestion du service public de l'alimentation en eau potable (Régie ou DSP)
- Production, traitement, stockage et distribution de l'eau potable
- Mise en place et gestion des périmètres de protection des ressources
- Construction, gestion et entretien des usines de traitement de l'eau
- Construction et entretien des réseaux d'approvisionnement en eau et de distribution en eau potable et des infrastructures associées (réservoirs, châteaux d'eau).

3 - Assainissement collectif

- Gestion du service public de l'assainissement collectif (Régie ou DSP)
- Construction (hors lotissement) et entretien des réseaux
- Collecte des eaux usées
- Construction, gestion et entretien des stations de traitement des eaux usées.

4 - Assainissement non collectif

- Mise en place et gestion d'un service public d'assainissement non collectif limité au contrôle des installations neuves et existantes

5 - Eaux pluviales

- Construction et entretien des réseaux d'eaux pluviales, bassins de rétention ou d'orage et des ouvrages de régulation.

6 - Ordures ménagères : élimination et valorisation

- Collecte et transport des ordures ménagères et organisation de services facultatifs relatifs à certains déchets (déchets assimilés, déchets non domestiques, déchets d'emballage et autres)
- Traitement et valorisation des déchets par l'adhésion au Syndicat mixte du Point-Fort
- Généralisation de la TEOM sur l'ensemble du périmètre avec mise en place de zonages en fonction du service rendu et harmonisation progressive de la taxe et du service.

7 - Services et équipements sportifs, sociaux, de loisirs et culturels

- Petite enfance : création et gestion directe ou par convention, de crèches, de structures multi-accueils et de relais d'assistantes maternelles, participation au financement de crèches d'entreprises privées agréées et de Maisons d'assistantes maternelles
- Participation au CLIC du Pays St Lois (centre local d'information et de coordination)
- Promotion et développement du sport : animation sportive, financement des associations sportives, construction, entretien et gestion de l'ensemble des équipements sportifs publics situés sur le territoire communautaire
- Création, participation au financement, gestion et animation d'équipements culturels et de loisirs, financement des actions d'intérêt communautaire :
 - . les équipements appartenant avant la fusion aux communautés de communes et d'agglomération ainsi que les événements spécifiques :
 - . le parc urbain de Boisjugan à Saint-Lô (fonds de concours apporté par la commune d'implantation de l'équipement pour l'investissement et le fonctionnement)
 - . le square du Val St-Jean à Saint-Lô (fonds de concours apporté par la commune d'implantation pour l'investissement et le fonctionnement)
 - . le Symposium et le Parc de sculptures (communauté de communes de l'Elle)
 - . le soutien au Relais culturel utopik (communauté de communes du canton de Tessy sur Vire)
 - . la participation au financement de l'investissement de la salle polyculturelle d'Hébécrevon
- Les subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de la culture et des loisirs et les actions d'animation ayant pour vocation de favoriser le lien social et de dynamiser le territoire en milieu rural.

C – COMPETENCES FACULTATIVES

1 - Développement touristique

- Animation et promotion du territoire, études et actions de développement touristique
- Création et gestion d'un office de tourisme intercommunal doté de plusieurs antennes territoriales qui constitueront des points d'accueil multi-sites : Marigny et Torigni sur Vire (conventionnement avec les associations), Tessy sur Vire, St-Jean de Daye et St-Lô

L'office de tourisme intercommunal assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire en coordination avec le Comité départemental et le Comité régional du tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques.

- Création, gestion, entretien et animation d'équipements touristiques d'intérêt communautaire soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit par conventionnement avec des associations : gîtes ruraux Graignes-Mesnil Angot, mise en valeur de la route des lavoirs et aménagements des sites concernés sur le canton de St Jean de Daye, Ecurie n° 5 du Haras de St-Lô, Château de Montfort, Musée Cobra, aires de camping-car, aire de loisirs de La Chapelle sur Vire, la passerelle piétonnière de Rampan et de ses abords ainsi que les Claies de Vire de La Meauffe et de Pont-Hébert

- Elaboration d'un schéma et l'entretien des chemins de randonnée d'intérêt communautaire, à savoir les chemins recensés dans les topoguides et/ou dans le plan départemental à l'exclusion des parties revêtues
- Activités d'animation dans le cadre de la valorisation de la Vallée de la Vire et du Canal Vire-Taute
- Participation financière à la valorisation du petit patrimoine.

2 - Lutte contre l'incendie

- Participation au financement des travaux sans maîtrise d'ouvrage sur les centres de secours et contribution au fonctionnement du SDIS
- Versement de subventions aux amicales des sapeurs-pompiers
- Renouvellement et entretien des poteaux d'incendie

3 - La promotion et le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

(études, construction, gestion)

- Ecole d'ingénieurs
- Résidence pour étudiants
- Participation et/ou maîtrise d'ouvrage de bâtiments destinés à l'enseignement supérieur
- Participations aux équipements pédagogiques et de recherche, soutien à la recherche (programmes ou projets d'étudiants)
- Soutien à la vie étudiante.

4 - Pôles de santé, médicaux et maisons de retraite

- Dans les zones reconnues d'intervention prioritaire : la réalisation de pôles de santé libéraux et ambulatoires, en maîtrise d'ouvrage directe ou dans le cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée en partenariat avec d'autres collectivités non membres
- Dans les zones non reconnues d'intervention prioritaires : la participation financière à l'investissement de nouveaux équipements des pôles médicaux, maisons de santé.

5 - Enfance-Jeunesse

- Accueils de loisirs sans hébergement sur les périodes extra-scolaires et sur les temps d'animation du mercredi après-midi, actions d'animations, création et gestion d'équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse à l'exclusion des actions sociales menées par les maisons de quartiers
- Foyer des Jeunes travailleurs : équipements et gestion
- Coordination des contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels (CAF, Département de la Manche, Services de l'Etat...)
- Mise en place de dispositifs "carte jeunes"
- Adhésion à la Mission locale.

6 - Espaces publics numériques

- La réalisation des investissements nécessaires au fonctionnement de l'Espace public numérique, à savoir : le matériel informatique, les logiciels, le mobilier, l'installation des réseaux et l'agencement des locaux destinés à recevoir les différents sites communautaires dans des locaux communautaires ou qui seront mis à disposition par les communes
- L'animation des sites et le suivi des équipements informatiques de l'Espace public numérique, l'accueil au sein des sites restant à charge des communes mettant les lieux à disposition.

7 - Accueil des gens du voyage

- Aires permanentes d'accueil
- Aires d'accueil de grands passages (possibilité de gestion par prestataire)

8 - Aménagement et gestion de fourrières animales (possibilité de gestion par prestataire)

9 - Prestations de services

- La communauté pourra intervenir à la demande et pour le compte des communes membres pour les objets suivants présentant un lien avec ses compétences :
 - . l'aménagement de voiries et d'espaces publics
 - . la réalisation d'équipements publics
 - . l'organisation de consultations groupées à la demande des communes en vue de la passation de marchés de fournitures et de travaux.

10 - Mutualisation de services avec les communes membres des services de l'EPCI

La communauté pourra mutualiser avec ses communes membres, ses services dans le cadre de services dans les domaines suivants :

- direction des technologies de l'information et de la communication : assistance aux utilisateurs de l'outil informatique, à la maintenance et à l'acquisition du matériel informatique et des logiciels
- direction de l'urbanisme : assistance à l'instruction des actes relatifs au droit des sols et des permis de construire, à l'élaboration, révision, modification des documents d'urbanisme locaux
- services de la commande publique
- bureau d'études : ingénierie dans les domaines VRD et bâtiments
- système d'information géographique.

11 - Mandats de maîtrise d'ouvrage public

La communauté est habilitée à intervenir en qualité de mandataire dans le cadre de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage public au nom et pour le compte de ses communes membres.